

Missions d'organisation de la mobilité ERASMUS

QUELLES SONT LES ACTIVITÉS ÉLIGIBLES?

Développement et utilisation du Système européen de transfert de crédits (ECTS) et du Supplément au diplôme
Visites de partenaires potentiels, organismes titulaires de la Charte universitaire Erasmus pour négocier et conclure des accords interinstitutionnels
Dispositions concernant le suivi des étudiants qui partent à l'étranger, y compris des visites dans les établissements ou organismes partenaires
Organisation d'un retour d'informations et diffusion de ces informations auprès des étudiants et enseignants susceptibles de partir
Action d'information et de publicité sur le programme Erasmus (mobilité des étudiants et des personnels).

COMMENT CANDIDATER?

Avant la mission

Présenter le projet de mobilité à la direction des Affaires internationales (DAI) de l'UPJV
Informar la DAI des dates exactes du déplacement afin qu'une demande d'ordre de mission soit effectuée et validée auprès de la responsable du service et auprès du Président de l'université



Pendant la mission

Garder tous les justificatifs financiers (titres de transport: billets et cartes d'embarquement; facture d'hôtel, factures de restauration)

Après la mission
